

# 15<sup>e</sup>

# MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE



## DIMANCHE 11 JUIN 2023



## 7, 10 ou 20 km



ORGANISÉE PAR

## LES RIVES DE LA VOLOGNE

GRANGES-AUMONTZEY, VOSGES 88

**DÉPART**  
Place de l'église  
Granges-Aumontzey  
De 7h à 14h

Conception & Imp. **BATOTEAM** COMMUNICATION : [www.w.batoteam.fr](http://www.w.batoteam.fr)

 [facebook.com/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)

[www.ffsp.fr](http://www.ffsp.fr)  
courriel : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)



Partenaires de la FFSP

Sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) Membre FFSP n° F1195 - Visa n° 2023-88-109-B  
Reconnaissance de mission d'utilité publique par arrêté n°012156 du 02.08.2001. Agrément ministériel du 20.06.2006

Ne pas jeter sur la voie publique



# INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

**PARCOURS** : 3 circuits : 7, 10 ou 20 km soigneusement balisés sans difficultés particulières

**DÉPART** : Place de l'église de Granges-Aumontzey ( 88 )  
De 7 à 14 heures - Retour obligatoire pour 18 heures

**RÈGLEMENT** :

- ☛ La licence de participation remise au départ est à présenter aux contrôles
  - ☛ Ne pas quitter le parcours fléché
- ☛ **Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés**
- ☛ Il est interdit de faire du feu, de fumer et de jeter des débris sur le parcours
  - ☛ En cas de dégradation, la responsabilité des contrevenants sera engagée
  - ☛ Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

**COTISATION DE PARTICIPATION** : La licence de participation FFSP est délivrée avant le départ contre une cotisation de participation individuelle de 3€, pour une famille de 6€ sans souvenir.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence .

**RAVITAILLEMENT** : La présentation de la licence de participation donne droit à une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée (réservation conseillée au départ).

**ASSURANCE** : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de MAIF.

La manifestation se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté Préfectoral ou Municipal.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

**SECOURISME** : Assuré par les Sapeurs-Pompiers de Granges sur Vologne et personnes diplômées.

**URGENCES** : 112

- RÉCOMPENSES** :
- Coupe pour la personne la plus âgée
  - Diplôme pour les enfants
  - Coupe pour le groupe le plus nombreux de Granges / Vologne
  - Coupe pour le groupe venant du département le plus éloigné

**REMISE DES RÉCOMPENSES À PARTIR DE 15H30**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS** :

**Responsable** : Monsieur Christian RUEZ

3 rue de la petite Fosse 88640 GRANGES SUR VOLOGNE Tél : 03. 29. 42. 89. 29

Situation géographique : à 13 km de Gérardmer Altitude : 493 à 922 m.